



**PRÉFET
DE LA
MARTINIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Fort-de-France, le 20 avril 2021

Lancement de l'AAP pour l'émergence, la reconnaissance et l'animation des Groupements d'Intérêt Économique et Environnemental (GIEE) en Martinique

Les GIEE sont des collectifs d'agriculteurs de Martinique et, le cas échéant, d'autres partenaires, qui s'engagent dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de leurs pratiques en visant à la fois des objectifs économiques, environnementaux et sociaux, et à ce titre reconnus par l'État.

Tout collectif doté d'une personnalité morale dans laquelle des agriculteurs locaux détiennent ensemble la majorité des voix au sein des instances de décision peut être reconnu au titre de son projet. La démarche doit venir des agriculteurs de Martinique eux-mêmes en associant plusieurs exploitations sur un territoire cohérent favorisant les synergies.

L'évolution des systèmes de production envisagée devra contribuer à améliorer la compétitivité des exploitations agricoles tout en utilisant et préservant les écosystèmes sur lesquels s'appuie l'activité agricole.

La Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt lance trois appels à projets pour :

- 1) L'Émergence de GIEE : cet appel à projet s'adresse aux collectifs en cours de formation souhaitant se faire financer la construction d'un projet sur 12 mois maximum et un dossier de demande de reconnaissance en tant que GIEE.
- 2) La Reconnaissance de GIEE: cet appel à projet s'adresse aux collectifs souhaitant s'engager dans un projet pluriannuel de modification ou de consolidation de pratiques agro écologiques, et obtenir l'agrément GIEE.

- 3) L'Animation de GIEE : cet appel à projet s'adresse aux GIEE souhaitant se faire financer l'animation de leur plan d'action sur 3 ans maximum.

Les projets proposés devront obligatoirement viser la performance économique, environnementale et sociale. D'autres critères pourront être pris en compte pour sélectionner les projets retenus tels que la pertinence technique des actions, la plus-value de l'action collective, le caractère innovant du projet, la qualité du partenariat ou la durée et pérennité du projet.

Pour candidater vous devrez OBLIGATOIREMENT utiliser la plateforme de dépôt en ligne "démarches simplifiées". Les projets doivent IMPERATIVEMENT être déposés avant le 31 mai à 17h59.

Les liens nécessaires se trouvent dans l'AAP GIEE 2021 et sont rappelés ici :

Candidatures à un accompagnement d'Émergence de GIEE :

- o <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-emergence-giee-2021-martinique>

Candidatures à la Reconnaissance d'un GIEE :

- o <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-reconnaissance-giee-2021-martinique>

Candidatures à un accompagnement d'Animation de GIEE :

- o <https://www.demarches-simplifiees.fr/commencer/aap-animation-giee-2021-martinique>

Qu'il s'agisse d'une demande d'accompagnement d'une Emergence, de Reconnaissance ou d'Accompagnement de l'Animation, veuillez consulter le [Cahier des charges AAP GIEE 2021](#).